

Adresse de la société populaire de Belle-Isle-en-Mer qui se félicite du décret qui rend la liberté à deux millions d'Africains, Indiens et Américains, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Belle-Isle-en-Mer qui se félicite du décret qui rend la liberté à deux millions d'Africains, Indiens et Américains, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 111-112;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28951_t1_0111_0000_6

Fichier pdf généré le 01/02/2023

de consolider la Révolution, nous vous annonçons qu'avec le secours de la Société populaire, et sous les yeux encourageants des représentants du peuple, qui travaillent sans cesse à former l'esprit public dans nos contrées, nous avons déjà dans notre atelier communal 400 livres de salpêtre, pour terrasser les tyrans et leurs suppôts.

Vive la Liberté, Vive la République une et indivisible. »

DERRÉCAGAIX (*off. mun.*), LE CLERC (*maire*), HARIAGUE, BEAU (*off. mun.*), DUPATOT (*notable*), BARADIN (*off. mun.*), BOUBÉE (*off. mun.*), DUCLAUD (*notable*), DUCASSE (*agent. nat.*), LABORDE père (*notable*), DESTANDAU (*notable*), TANZIN (*notable*), PELUT (*notable*), CHARLEMAGNE fils (*notable*), J. LANNE (*notable*) DESCANDE (*off. mun.*), HAROSTÉGUY (*notable*), VILLENEUVE (*notable*), CHANTRY (*notable*), MONET aîné (*off. mun.*), ERDE-MORACIN, DUFIEUX (*notable*), D. DABEDELHE (*agent. nat.*), MOUTIER (*secrét.*).

63

La société populaire et régénérée de Belle-Isle en Mer a reçu avec les mêmes transports de reconnaissance le décret qui rend la liberté à deux millions d'Africains, Indiens et Américains. Son adresse finit par ces expressions énergiques : Haine implacable aux tyrans sous toutes les formes, sous le bonnet rouge comme sous le diadème ! l'homme et l'habit ne sont rien pour nous, la liberté est tout. Respect à la Convention nationale comme au peuple qu'elle représente.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Belle-Isle-en-Mer, 3 germ. II] (2).

« Représentants du Peuple,

Vous aviez consolidé la liberté des Français européens, vous aviez anéanti le royalisme et le despotisme féodal en France; mais deux millions de Français africains, indiens, américains étaient encore courbés sous le joug de l'esclavage le plus affreux, ils tremblaient encore devant le fouet terrible de leurs cruels maîtres. Longtemps leurs plaintes et leurs gémissements furent étouffés par les intrigues et l'audace de leurs tyrans; enfin ils sont parvenus jusqu'à vous et vos cœurs y ont été sensibles, d'un mouvement spontané vous avez brisé leurs chaînes et vous leur avez rendu leur dignité d'hommes libres qui leur avait été ravie. Représentants du peuple, grâce vous soit rendue; vous êtes dignes des Français.

La Société populaire de Belle-Isle-en-Mer s'empresse de vous féliciter de cet acte d'humanité. Elle vous sollicite de mettre promptement à exécution ce décret et de faire tomber sous le glaive de la loi, ces orgueilleux colons, ennemis de la Liberté par intérêt, aristocrates par principes et cruels par plaisir, qui depuis 1790, ne cessent de calomnier notre révolution, qui

en 1791, ont allumé la guerre civile chez eux, se sont offerts à l'Anglais en 1792, l'ont introduit en 1793, et qui encore aujourd'hui, servent tous les projets de nos ennemis. En vain, ils croient intéresser le peuple en leur faveur, ils se trompent : le Français ne défend que l'opprimé et écrase l'opresseur.

Représentants, vous avez donné la liberté aux noirs, éclairez-les, instruisez-les et bientôt, ils seront dans l'autre hémisphère le plus ferme soutien de notre liberté. »

J. HENRY, J. J. DUBOIS (*chef du B^{on} de Maine-et-Loire*), ALBAN, LACROIX, L. LANCES, COUSIN, POUSSA, LEFÈVRE, VASSAL, GLERCERTET, HAUTIER, PROLLAUD, OLIVIER, BOTHA, BRUIT (*cap^e*), BAUS, LOUIS père, BOTHA, TOFFIN, BARILLIOT, PINAULT, RADOU, BORGET (*cap^e*), MADIEU, LEFLOCH, COMBIER (*off. mun.*), EDOUARD, RATAUD (*major du 3^e b^{on} de Maine-et-Loire*), MOLOT, PHILLIPPET, EMERY, BAJOLET, DEBEC, BERNARD, NOMY, POMPÉE (*canonnier*), DEMOULIN, SIMONOT, LAMY, GRAND-PAIR, RENAUD, LESTORÉ, PAINPARÉ, HABENECK, LAMARE, GUILLERME, GÉANT, CARBONNIER, GOUDIER (*chirurgien*), LE ROUX, MARÉCHAL, VAULARÉ, LE ROY, QUERRU, C. TESTU (*canonnier*), LOREAL, VORREHOUX, J. JUBIN, ALARSHAU, BAJOLET fils, VIENNE, WAUQUIER, AUBRY, FOUQUET, SÈVÈNE, COUZANS (*sous-lieut.*), DUCROIX, AUDÉ, BÉVRAND, ONINOS, CAZENUVE, IMBARD, BAFLAY fils, GOISSIER, LOBIERS, BABIN, GRIVILLE, LESSETON, GUIGNON, J. F. NÈLE, LE LUC fils, L. A. LOUSSEVEAU, LE BESSOND-KENARQUER, THÉBAUD (*serg^t-major*), DUCROIX (*secrét.*), J. P. ROBERT (*adjud^t*), PINET.

[Belle-Isle-en-Mer. 3 germ. II] (1).

« Quel bruit se répand dans notre isle?... Encore une fois la Liberté est en péril et le crime aiguise ses poignards pour l'assassiner. Est-il donc vrai qu'une nouvelle conjuration se forme pour asservir le peuple, et lui donner un maître!... Quels sont-ils les scélérats ou les insensés qui ont pu concevoir le complot aussi hardi qu'atroce de dissoudre la Convention nationale et de proclamer un Roi? Quoi! le sang de Brissot et de ses complices fume encore sur l'échafaud... et d'autres conjurés s'agitent! O comble de l'audace et du crime! Hommes de la Montagne! courageux Représentants, le Peuple est là. Il veille sur vos destinées, comme sur les siennes. Il vous entoure de sa force et de son amour. On veut porter le Peuple à l'insurrection contre vous! Mais les traîtres qui nous menacent ont-ils pu croire que le Peuple voulait s'assassiner lui-même. Eh! ne savent-ils pas que ses représentants et lui ne font qu'un. Sans doute, l'insurrection ne lui coûte rien, alors qu'il s'agit de défendre sa liberté. Journées du 14 juillet, du 10 août, du 31 mai, vous l'attesterez à la postérité. Là, la vertu fut en insurrection contre le crime, et la liberté contre la tyrannie... ici le crime dirigerait l'insurrection contre la vertu et la Liberté et armerait contre elle-même.

Traîtres! vous voulez une insurrection... oui pour briser l'échafaud où vous allez monter, pour renverser la statue de la Liberté, et relever celle du tyran; pour égorger les Patriotes et monter sur leurs cadavres pour arriver au trône.

(1) P.V., XXXIV, 400. B^{on}, 20 germ. (2^e suppl.); Débats, n° 569, p. 361.

(2) C 299, pl. 1053, p. 36.

(1) C 299, pl. 1053, p. 36. Débats, n° 569, p. 359-60.

L'insurrection!... oui, pour que le peuple déchire de ses propres mains la charte sacrée de ses droits, et forge les chaînes dont vous voulez le charger. L'insurrection!... pour ouvrir les portes des prisons, et remettre les armes entre les mains du crime. Pour corrompre l'opinion publique dans nos armées et transformer les défenseurs de la Liberté en satellites d'un tyran. Pour dissoudre la Convention nationale, rompre tous les liens du corps politique, briser tous les ressorts du gouvernement révolutionnaire, anéantir la République et donner un chef aux Français, un chef!... Eh! sur qui règnerait-il?... Sur les restes impurs de la Vendée, sur les échappés de Toulon, sur des cendres et des cadavres, un citoyen français pourrait-il survivre à la perte de la liberté!!!

Représentans du peuple, donnez encore un exemple à l'univers, que les coupables soient soudain frappés. Qu'un châtement terrible porte la terreur dans l'âme de tous les conspirateurs présents et à venir..., qu'il fasse reculer jusqu'aux abîmes de l'impossible tout attentat contre la liberté publique... et quand le peuple vous demandera quels sont les conjurés? Puis-iez-vous répondre comme le consul romain, après la mort des complices de Catilina, *ils ont vécu.*

Nous voulons la République une et indivisible. Nous jurons la liberté et l'égalité. Nous jurons haine implacable aux tyrans, sous quelque forme qu'ils se présentent, sous le bonnet rouge comme sous le diadème. L'homme et l'habit ne sont rien pour nous, la liberté est tout. Nous voulons que la Convention nationale, soit respectée comme le peuple qu'elle représente. Vive la Liberté, Vive la Convention nationale. Périissent tous les traîtres. »

[Mêmes signatures.]

64

Alexandre Sparre, ci-devant noble et ci-devant général de division, écrit que la caste de laquelle il est né, et qu'il abhorre plus que jamais, le privant de l'avantage d'employer encore son bras contre les ennemis de la France, il s'empresse de déposer sur l'autel de la patrie un damas turc, propre à armer un de ses intrépides défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Auxerre, 5 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Né d'une caste que j'ai toujours détesté et que j'abhorre encore plus aujourd'hui puisqu'elle me prive du bonheur de servir activement ma Patrie, les armes que j'ai portées depuis le commencement de la Révolution contre les ennemis de notre République sont actuellement paralysés dans mes mains, mais je désire ardemment, Citoyen président, qu'un brave patriote et vraiment républicain en fasse usage sur les

tyrans de toute espèce qui veulent nous asservir. L'exemple que la Convention nationale, vient de donner en réarmant un de ses défenseurs qui avait cassé son sabre en exterminant plusieurs de nos ennemis, me fait espérer qu'elle acceptera pour en faire le même usage, mon sabre, qui est un damas turc, rare pour sa beauté, garni en partie en argent doré. Je t'invite, Citoyen président, d'assurer la Convention nationale de mon admiration pour ses travaux et de mon inviolable attachement à la République française. Dis-lui aussi que, dans ma retraite, malgré mes infirmités, je tâche de servir ma patrie tant par mon exemple que par mes discours patriotiques. Vive la République française une et indivisible! »

Le sans-culotte Alexandre SPARRE.

65

L'agent national près le district d'Apt instruit la Convention que les biens d'émigrés se vendent avec la plus grande activité : plusieurs lots, dit-il, estimés 6 205 liv., ont été vendus 22 110 liv. Ces ventes sont favorisées par l'excellent esprit qui anime les comités de surveillance et les sociétés populaires. Il ajoute que la commune de Mérindol, composée de six cents individus, vient d'adresser 125 liv. 15 s., 11 chemises et une paire de bas.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Apt, 20 vent. II] (2).

« Les habitants du district d'Apt, dignes représentants, toujours plus soumis à vos décrets bienfaisants, témoignent une vive ardeur à acquérir les biens des traîtres émigrés. Je pour suivis le jour d'hier la délivrance de plusieurs lots estimés en total 6 205 liv. qui s'élevèrent à la somme de 22 110 liv. Les Comités de surveillance et Sociétés populaires mettent la plus grande activité à exciter le zèle des bons citoyens à faire des offrandes pour distribuer aux défenseurs de la patrie. Le district en a déjà reçu en dépôt. La commune de Mérindol, dont la population ne s'élève qu'à 600 individus, vient de lui adresser à cet effet : 125 liv. 15 s., 11 chemises et une paire de bas. Les autres, qui sont animées du même zèle, ne tarderont pas de faire parvenir les leurs. Déjà quelques curés ont donné leur abdication et bientôt l'esprit public, dégagé de la superstition, entraînera la défaite de ceux qui restent, et nos respectables cultivateurs n'écouteront d'autres instructions que celles qui tendent à leur inspirer l'amour de la patrie, de la liberté, de l'égalité et de l'obéissance à vos sages décrets. Le vœu de tous les républicains de ce district se réunit à ce que vous ne quittiez votre poste que lorsque la République n'aura plus un seul ennemi à combattre. Salut et fraternité. Vive la République! »

ROMAN.

(1) P.V., XXXIV, 401 et XXXV, 112. *J. Mont.*, n° 143; *J. Sablier*, n° 1237.

(2) C. 299, pl. 1053, p.34.

(1) P.V., XXXIV, 401. Bⁱⁿ, 15 germ.; *J. Sablier* n° 1237; *Ann. patr.*, n° 460; *Débats*, n° 563, p. 271.

(2) C 297, pl. 1021, p. 19.